



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Neutralité religieuse dans le sport

Question au Gouvernement n° 4751

Texte de la question

NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DANS LE SPORT

M. le président. La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

Mme Émilie Bonnivard. Monsieur le Premier ministre, la charte olympique prévoit explicitement la neutralité religieuse (« *Ah ! sur plusieurs bancs du groupe LaREM* ») dans les compétitions sportives. Cela signifie clairement : pas de signes ostensiblement religieux dans les compétitions. Ce ne sont rien de moins que l'égalité entre les femmes et les hommes, la laïcité et les valeurs fondamentales du sport qui sont en jeu. (Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe UDI-I.)

Or, par la faute des députés du groupe La République en marche, la loi de la République française sera désormais moins disante que le mouvement olympique, du point de vue de la laïcité.

M. Maxime Minot. C'est une honte !

Mme Émilie Bonnivard. Ils ont en effet décidé, hier, en catimini, lors d'une commission mixte paritaire (CMP), d'autoriser le hijab et les signes ostensiblement religieux dans les compétitions sportives. (*Huées sur les bancs du groupe LR. - M. Christophe Castaner s'exclame.*)

M. Rémy Rebeyrotte. C'est la course au Zemmour ! C'est lamentable !

Mme Émilie Bonnivard. Comment le groupe La République en marche peut-il être à ce point dans la duplicité, avoir de grands discours sur le séparatisme et, en même temps, nourrir une forme de communautarisme au sein même des compétitions sportives ?

Je connais personnellement les vertus extraordinaires du sport. Il est, comme l'école, un formidable vecteur d'émancipation, d'union et d'égalité entre les femmes et les hommes (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR*), ce, tant pour la liberté réelle des femmes que pour les valeurs et l'image des femmes que l'on décide de transmettre à nos jeunes garçons. Nous devons être clairs sur nos valeurs fondamentales !

Nous avons déjà trop reculé. Cette attitude complaisante du groupe La République en marche (*Protestations sur les bancs du groupe LaREM. - M. Sacha Houlié s'exclame*)...

M. Rémy Rebeyrotte. La démagogie s'explique !

Mme Émilie Bonnivard. ...est d'une duplicité coupable, à quelques semaines des élections. Monsieur le Premier ministre, nous vous donnons l'occasion de cesser ce double langage sur la laïcité : allez-vous, oui ou

non, revenir sur cette décision des députés du groupe La République en marche et empêcher le port de signes religieux ostentatoires dans les compétitions sportives ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des sports.

Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des sports. Merci de me permettre de rétablir la vérité sur cette loi ambitieuse soutenue par les parlementaires de la majorité et adoptée à la quasi-unanimité (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem*), en première lecture, à l'Assemblée nationale.

Quelques députés du groupe LR. Ce n'est pas la question !

Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée . Elle a pour objectif de faire entrer le sport français dans l'ère moderne, de lui faire embrasser les enjeux de notre société, comme l'égalité entre les femmes et les hommes, en proposant la parité dans les instances sportives et en ouvrant la possibilité, pour les femmes, d'accéder au poste de présidente de fédération, en limitant le nombre de mandats (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM*),...

Les députés du groupe LR. Répondez à la question ! Un peu de courage politique !

Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguéeen instaurant davantage de transparence et de démocratie au sein du mouvement sportif, bref, en promouvant le modèle du sport français aux yeux du monde entier, lorsque la France accueillera, dans deux ans, les Jeux olympiques.

Lors de l'examen du texte au Sénat, les sénateurs de la majorité du groupe Les Républicains ont fait le choix d'introduire et de remettre sur le tapis un sujet, discuté dans les deux chambres, portant sur les signes religieux ostentatoires dans l'espace public. Le sport et le monde associatif étant considérés comme des espaces publics, les questions de la laïcité et de l'interdiction du port ostentatoire des signes religieux, ainsi que celle du prosélytisme dans le sport (*Huées sur les bancs du groupe LR – Mme Constance Le Grip mime des mouvements de natation*),...

M. Maxime Minot. On parle des compétitions !

M. Damien Abad. Vous ramez !

Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguéecomme ailleurs dans la société, ont déjà fait l'objet d'une discussion et d'un vote.

C'est pourquoi nous avons, avec cette loi, invité le monde sportif à s'engager à nos côtés, alors que nous n'y étions pas obligés : nous avons souhaité que les fédérations et le monde du sport s'engagent pour respecter le pacte républicain et pour le faire respecter aux clubs affiliés, aux entraîneurs et aux sportifs. C'est un manque de courage de la part des députés du groupe Les Républicains que d'avoir refusé d'aboutir à un accord en CMP et de faire barrage à la majorité de ce que veut le mouvement sportif : respectez les enjeux qui sont les nôtres, à deux ans des Jeux en France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem. – Huées sur les bancs du groupe LR.*)

M. Fabien Di Filippo. C'est la brasse coulée !

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues, laissez notre collègue s'exprimer et cessez de considérer cet hémicycle comme un stade où l'on hue et l'on hurle ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*) La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

Mme Émilie Bonnivard. En 2004, Jacques Chirac a eu le courage d'interdire le voile et les signes ostentatoires religieux à l'école, pour défendre la laïcité et l'égalité en son sein, pour protéger les jeunes filles. Nous l'avons

fait dans toute l'école de la République. Vous refusez de le faire dans les compétitions sportives : quel renoncement ! (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4751

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [2 février 2022](#)